Image not found or type unknown

Remboursement pret immobilier suite divorce

Par **liliru**, le **02/12/2011** à **14:53**

Bonjour,
Je viens ici dans l'espoir de trouver une solution à une situation compliquée.
En effet, mon conjoint est actuellement en procédure de divorce et il avait contracté un pret immobilier avec son ex-épouse.

Lors de la séparation, il a été décidé de la vente du bien immobilier, or, la vente n'a pas permis de combler le pret.

Mon conjoint et son ex-épouse sont donc encore redevable d'environ 90000 euros à la banque.

Désireux de régler ce qu'il doit à la banque le plus rapidement possible, il voudrait payer tous les mois la moitié des échéances du pret, en somme se désolidariser du pret car son ex ne paye pas sa part depuis leur séparation.

Ma question est la suivante, est-ce judicieux qu'il paye ainsi la moitié de ce qu'il doit mensuellement ? car la banque lui a dit qu'il devait payer la totalité de la somme pour sortir du contentieux (quitte à aller faire un crédit dans un autre etablissement bancaire !!! on sait tres bien qu'aucune banque ne l'acceptera !!)
Il est impossible pour mon conjoint de payer l'intégralite de la somme, quels recours at-il ?

Merci de votre attention,

Votre petit ami est et restera bloqué par le principe de solidarité pour la totalité du solde du prêt
Sauf décision (régalienne) contraire de la banque qui n ' a aucun intérêt à se départir de la garantie / recours envers l ' épouse
[citation]en procédure de divorce[/citation]
Et elle est toujours l ' épouse et non ex

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés